



Serge Moreau
Maire

Baume-les-Messieurs



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h00

Présents :

Mesdames Marie DULAU & Evelyne MAITRE.

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN & Olivier SCHRANZ.

Absents :

Madame Bernadette ZYGMUNT (donne pouvoir à Monsieur SCHRANZ)

Monsieur Till MEYER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal, en date du 20 février 2024, est approuvé par l'ensemble de l'assemblée et signé.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose l'ajout de deux délibérations. La première concerne les demandes de subventions pour les travaux du Logis abbatial et la seconde l'achat de la parcelle cadastrée ZC37. L'assemblée approuve ces ajouts à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subventions pour le logis abbatial

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 17 novembre 2023 approuvant l'avant-projet définitif de la phase 3, concernant les travaux du Logis abbatial, et ce pour un montant de 1 228 000 euros HT. Il demande à l'assemblée d'approuver la sollicitation de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Jura.

Monsieur le Maire évoque la baisse de subventionnement prévisible par la région en raison de nouvelles règles limitant les subventions à 100 000 euros par projet et ce alors même que 250 000 euros était attendus de leur part sur cette phase. La charge supplémentaire pesant sur la commune est donc conséquente. Il annonce une consultation en cours avec Monsieur Lavier, conseiller aux décideurs locaux, afin d'étudier les solutions de financement possibles pour les années à venir. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Achat de la parcelle cadastrée ZC37

Madame Bornard a pris attache avec la Mairie afin de lui céder la parcelle cadastrée ZC37, parcelle enclavée au milieu de parcelles communales. L'année passée, le Conseil avait donné un accord de principe favorable à cette acquisition. Les services de l'ONF devaient effectuer une estimation de ladite parcelle. Les difficultés internes inhérentes à l'ONF n'ont à ce jour pas permis d'obtenir le prix demandé. Par conséquent, des recherches ont été effectuées par la Mairie concernant les prix de vente de parcelles situées dans le même secteur et de même nature. Monsieur le Maire propose au Conseil d'acter l'acquisition de la parcelle pour un montant de 1280 euros soit un euro le mètre carré. Ce prix est légèrement au-dessus des prix du marché constaté à 0,96 euros le mètre carré. Le Conseil valide cette acquisition pour un montant de 1280 euros. Ce prix sera soumis aux propriétaires.

3. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget communal de l'exercice 2023

Monsieur le Maire énonce que notre commune expérimentait, pour la seconde année consécutive, la mise en place du Compte Financier Unique (CFU). Cela concernait l'ensemble de nos budgets. Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est donc le reflet des comptabilités concordantes de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU du budget principal est présenté à l'assemblée :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 1 152 175,00 | 1 236 406,00 | 2 388 581,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 351 604,25 | 818 481,85 | 1 170 086,10 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 1 398 141,00 | 1 493 107,00 | 2 891 248,00 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 387 260,11 | 730 574,88 | 1 117 834,99 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -35 455,86 | 87 906,97 | 52 451,11 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 245 966,06 | 256 701,13 | 502 667,19 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | 210 510,20 | 344 608,10 | 555 118,30 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | 210 510,20 | 344 608,10 | 555 118,30 |

Il est adopté à l'unanimité en hors la présence de Monsieur Maire.

4. Affectation des résultats du budget communal

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur le budget 2024 comme suit :

| REPRISE AU BUDGET 2024 | | | |
|------------------------|---|---------------|---------------|
| INVESTISSEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 001 | Résultat d'investissement reporté | 0,00 € | 210 510,20 € |
| C/..... | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |
| C/ 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | | 0,00 € |
| | <i>total</i> | <i>0,00 €</i> | <i>0,00 €</i> |
| FONCTIONNEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 € | 344 608,10 € |
| C/..... | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Approbation du budget primitif 2024 du budget communal

L'ensemble des budgets primitifs pour l'exercice 2024 ont recueilli un avis positif de la commission des finances lors de sa réunion du mardi 12 mars 2024.

Le budget primitif communal s'équilibre ainsi :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | 1 391 506 € | 1 391 506 € |
| Section d'investissement | 1 514 700 € | 1 514 700 € |
| TOTAL | 2 906 206 € | 2 906 206 € |

Le présent budget est approuvé à l'unanimité. Monsieur Maire a préalablement évoqué les investissements principaux de l'exercice 2024 à savoir ; la construction de toilettes automatiques sur le parking des Grottes, le remplacement du chalet du camping, l'achat des laves et divers travaux pour la toiture de l'Église Saint-Jean, le début des travaux du Logis abbatial en septembre et la troisième et dernière phase de rénovation de l'éclairage intérieur de l'abbatiale.

6. Vote des taux de fiscalité locale ; Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, Taxe d'Habitation

Monsieur le Maire rappelle que les taux en vigueur durant l'année 2023 étaient les suivants : 38,79% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 33,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 7,38% pour la taxe d'habitation.

Il est donc proposé à l'assemblée de reconduire les taux en vigueur pour l'année 2024. L'assemblée approuve ces taux à l'unanimité.

7. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Abbaye » de l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Abbaye » :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 19 201,00 | 197 500,00 | 216 701,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 5 701,00 | 166 547,02 | 172 248,02 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 13 500,00 | 243 186,00 | 256 686,00 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 7 274,20 | 152 771,95 | 160 046,15 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les litres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -1 573,20 | 13 775,07 | 12 201,87 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -5 701,00 | 45 686,00 | 39 985,00 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit | G + H | -7 274,20 | 59 461,07 | 52 186,87 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent /déficit | G + H + I | -7 274,20 | 59 461,07 | 52 186,87 |

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de la régie ont été en baisse durant l'exercice 2023 en parallèle d'une hausse des charges de personnel. Cette année, la régie est constituée de deux agents à l'année et une personne supplémentaire sera recrutée pour les mois de juillet et août au lieu d'un troisième agent du 1^{er} avril au 30 septembre l'année passée. Durant l'exercice 2023, le principal investissement concernait l'achat de nouveaux audioguides s'inscrivant en complément des audioguides déjà disponible. Pour les perspectives 2024, nous travaillons actuellement à la promotion d'actions pour le jeune public.

Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

8. Affectation des résultats du budget « Abbaye »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur le budget 2024 de la régie de l'Abbaye comme suit :

| REPRISE AU BUDGET 2024 | | | |
|------------------------|---|------------|-------------|
| INVESTISSEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 001 | Résultat d'investissement reporté | 7 274,20 € | 0,00 € |
| C/ | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |
| C/ 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | | 7 274,20 € |
| | <i>total</i> | 7 274,20 € | 7 274,20 € |
| FONCTIONNEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 € | 52 186,87 € |
| C/ | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Approbation du budget primitif 2024 du budget « Abbaye »

Le budget primitif de la régie de l'Abbaye s'équilibre ainsi :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 214 187 € | 214 187 € |
| Section d'investissement | 16 274 € | 16 274 € |
| TOTAL | 230 461 € | 230 461 € |

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.

10. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Grottes » de l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Grottes » :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 258 426,19 | 430 582,65 | 689 008,84 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 122 870,64 | 437 838,78 | 560 709,42 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 137 583,19 | 493 820,65 | 631 403,84 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 112 454,40 | 405 666,97 | 518 121,37 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 10 416,24 | 32 171,81 | 42 588,05 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | -120 842,64 | 63 237,96 | -57 604,68 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit | G + H | -110 426,40 | 95 409,77 | -15 016,63 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent/déficit | G + H + I | -110 426,40 | 95 409,77 | -15 016,63 |

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de la régie ont été excellents durant l'exercice 2023. Les investissements ont concerné, à titre principal, la plateforme d'accueil située en contrebas de la passerelle. L'année 2024 ne devrait pas connaître d'investissements conséquents sur ce budget. Certes des études sont en cours pour le réaménagement de l'intérieur des grottes mais l'instruction des dossiers auprès des services de l'État et de la DREAL, afin d'obtenir les autorisations nécessaires, s'annonce longue et ne permettra pas de travaux au cours de cette exercice comptable. Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

11. Affectation des résultats du budget « Grottes »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur le budget 2024 de la régie des Grottes comme suit :

| REPRISE AU BUDGET 2024 | | | |
|------------------------|---|---------------------|--------------------|
| INVESTISSEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 001 | Résultat d'investissement reporté | 110 426,40 € | 0,00 € |
| C/ | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |
| C/ 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | | 95 409,77 € |
| | <i>total</i> | <i>110 426,40 €</i> | <i>95 409,77 €</i> |
| FONCTIONNEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 € | 0,00 € |
| C/ | Restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

12. Approbation du budget primitif 2024 du budget « Grottes »

Le budget primitif de la régie des Grottes s'équilibre ainsi :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 380 000 € | 380 000 € |
| Section d'investissement | 135 426 € | 135 426 € |
| TOTAL | 515 426 € | 515 426 € |

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.

13. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Chalet » de l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Chalet » :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--|-----------|----------------|--------------|--------------|
| | | | Investissement | Exploitation | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 20 503,00 | 127 504,00 | 148 007,00 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 14 503,00 | 125 960,01 | 140 463,01 |
| | Restes à réaliser | C | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dépenses | Autorisation budgétaire totale | D | 66 790,00 | 128 130,00 | 194 920,00 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 33 300,44 | 125 377,99 | 158 678,43 |
| | Restes à réaliser | F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Différences entre les titres et les mandats | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -18 797,44 | 582,02 | -18 215,42 |
| Résultats antérieurs reportés | Résultats antérieurs reportés (+/-) | H | 46 285,51 | 626,32 | 46 911,83 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation) | Excédent/déficit | G + H | 27 488,07 | 1 208,34 | 28 696,41 |
| Différence entre les restes à réaliser | Restes à réaliser (+/-) | I = C - F | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultat cumulé | Excédent/déficit | G + H + I | 27 488,07 | 1 208,34 | 28 696,41 |

Monsieur le Maire évoque un problème récurrent concernant la rentabilité de cette régie et des résultats qui restent insuffisants. Ce dernier est de 12 580 euros pour l'exercice 2023. Madame Maitre évoque l'idée d'ouvrir le bar et la boutique hors saison durant les week-ends. Monsieur Boudoux estime la fermeture pendant la pause méridienne à cette période de l'année comme grevant le résultat. Il propose aussi le recrutement d'un agent uniquement pour le bar afin de dynamiser le service de ce dernier.

Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

14. Affectation des résultats du budget « Chalet »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur le budget 2024 de la régie du « Chalet » comme suit :

| REPRISE AU BUDGET 2024 | | | |
|------------------------|---|---------------|---------------|
| INVESTISSEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 001 | Résultat d'investissement reporté | 0.00 € | 27 489.07 € |
| C/ | Restes à réaliser | 0.00 € | 0.00 € |
| C/ 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | | 0.00 € |
| | <i>total</i> | <i>0.00 €</i> | <i>0.00 €</i> |
| FONCTIONNEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0.00 € | 1 208.34 € |
| C/ | Restes à réaliser | 0.00 € | 0.00 € |

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

15. Approbation du budget primitif 2024 du budget « Chalet »

Le budget primitif de la régie du Chalet s'équilibre ainsi :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 123 712 € | 123 712 € |
| Section d'investissement | 59 666 € | 59 666 € |
| TOTAL | 183 378 € | 183 378 € |

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.

16. Approbation du Compte Financier Unique pour le budget « Camping » de l'exercice 2023

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget « Camping » :

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N | | | | | |
|--|--------------------------------|------------------|----------------|----------------|--------------|
| | | | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes | Prévision budgétaire totale | A | 76 400.00 | 117 951.95 | 196 351.95 |
| | Recettes réalisées (1) | B | 699.84 | 140 299.14 | 140 998.98 |
| | Restes à réaliser | C | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Dépenses | Autonisation budgétaire totale | D | 77 700.00 | 143 525.95 | 221 225.95 |
| | Dépenses réalisées (1) | E | 63 676.17 | 84 883.55 | 148 559.72 |
| | Restes à réaliser | F | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Différences entre les titres et les mandats | | G = B - E | -62 976.33 | 55 415.59 | -7 560.74 |
| Résultats antérieurs reportés | | H | -699.84 | 25 573.68 | 24 873.84 |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | | G + H | -63 676.17 | 80 989.27 | 17 313.10 |
| Différence entre les restes à réaliser | | I = C - F | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Résultat cumulé | | G + H + I | -63 676.17 | 80 989.27 | 17 313.10 |

Le CFU est approuvé à l'unanimité hors de la présence de Monsieur le Maire.

Au préalable Monsieur le Maire a évoqué les recettes importantes générées par le camping durant la saison 2023 mais des résultats qui ont été amenuisés par des charges de personnels en forte augmentation par rapport à l'exercice 2022. L'investissement concernait principalement la rénovation et l'agrandissement des sanitaires. Les investissements de l'année sur ce budget se concentreront sur le changement du chalet d'accueil cet automne.

17. Affectation des résultats du budget « Camping »

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur le budget 2024 de la régie du camping comme suit :

| REPRISE AU BUDGET 2024 | | | |
|---|-------|-------------|-------------|
| INVESTISSEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 001 Résultat d'investissement reporté | | 63 676,17 € | 0,00 € |
| C/ Restes à réaliser | | 0,00 € | 0,00 € |
| C/ 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | | | 63 676,17 € |
| | total | 63 676,17 € | 63 676,17 € |
| FONCTIONNEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| C/ 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 0,00 € | 17 313,10 € |
| C/ Restes à réaliser | | 0,00 € | 0,00 € |

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

18. Approbation du budget primitif 2024 du budget « Camping »

Le budget primitif de la régie du camping s'équilibre ainsi :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 137 313 € | 137 313 € |
| Section d'investissement | 113 676 € | 113 676 € |
| TOTAL | 250 989 € | 250 989 € |

Le présent budget est approuvé à l'unanimité.

19. Application de la fongibilité des crédits – Instruction budgétaire et comptable M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire en permettant au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel. A l'unanimité, l'assemblée autorise le maire à procéder à de tel virement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Questions diverses

- La Fédération Européenne des Sites Clunisiens célèbre cette année ses 30 ans. Dans le cadre de cet anniversaire la commune organisera une conférence le 28 septembre ayant pour thématique : « *Les monastères de Baume et de Gigny au regard de Cluny : relecture d'un dossier historique et archéologique* ». Cette conférence animée par Monsieur Bully, archéologue, en présence de Messieurs Sapin, Locatelli, Moise et Madame Bassi archéologues et historiens a été labellisée par la fédération dans le cadre cet anniversaire. Cette conférence sera couplée avec l'inauguration de la rénovation complète de l'éclairage intérieur de l'abbatiale et l'inauguration du retable après restauration.
- Madame Martine Blanchard a été recrutée comme régisseuse du camping. Il s'agit d'une professionnelle du camping et elle disposait de la maîtrise du logiciel dont dispose la commune depuis cette année. Il était prévu qu'elle soit logée dans le logement de la Tour de Justice. Préférant résider sur place en permanence et au contact des campeurs, la commune a fait l'acquisition d'une caravane. L'appartement sera mis en location.
- Un nouveau régisseur a été recruté pour les régies des « Grottes » et du « Chalet ». Une période de tuilage avec le régisseur sortant se déroulera pendant un mois à compter du 20 avril. Cette année a donc vu le renouvellement complet des régisseurs. Monsieur Schranz propose de les convier lors du prochain conseil municipal afin de les rencontrer ou d'organiser une rencontre avec l'équipe municipale.
- Monsieur le Maire évoque l'installation du food-truck place de la Toupe. Il rappelle que le conseil municipal avait fait le choix d'un prestataire suite à un appel d'offres. La convention avait été transmise pour signature au gérant de la société retenue mais celui-ci n'a pu y donner suite pour des raisons médicales et familiales. Un autre food-truck a été trouvé en remplacement et au dernier moment. Il s'agit de la société « *Juste ici ou là* » qui a procédé au rachat du camion de l'ancien prestataire.
- Monsieur Moreau évoque la demande effectuée par la locataire de l'ancienne poste. Lors du dernier conseil, il avait été présenté son projet d'installation d'un auvent sur le domaine public. Le conseil avait décidé de consulter l'Architecte des Bâtiments de France. La

commune a donc pris attache avec l'ABF qui s'est opposé à ce projet s'inscrivant en total désaccord avec la réglementation de notre Site Patrimonial Remarquable.

- Monsieur Boudoux évoque le fait qu'il restera du bois de disponible sur le site des grottes. Les quantités de bois disponible étant trop importantes pour le groupement de huit baumois qui avait été retenus pour le bois coupé par nos agents techniques cet hiver. Ainsi, il est proposé de céder le bois restant à une entreprise pour la somme de 1500 euros, l'entreprise devant procéder au nettoyage du site après enlèvement. Le conseil municipal donne son accord.
- Monsieur Boudoux évoque la problématique des restaurants. Faute de personnel, le *Café de l'Abbaye* sera cette année fermé le dimanche et lundi. Monsieur Boudoux souhaite pouvoir installer durant ces deux jours un food-truck sur sa propriété sise 9 place de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Le Maire, Serge MOREAU :



Le Secrétaire de séance, Monsieur Till MEYER :

Till Meyer
M. P.O.